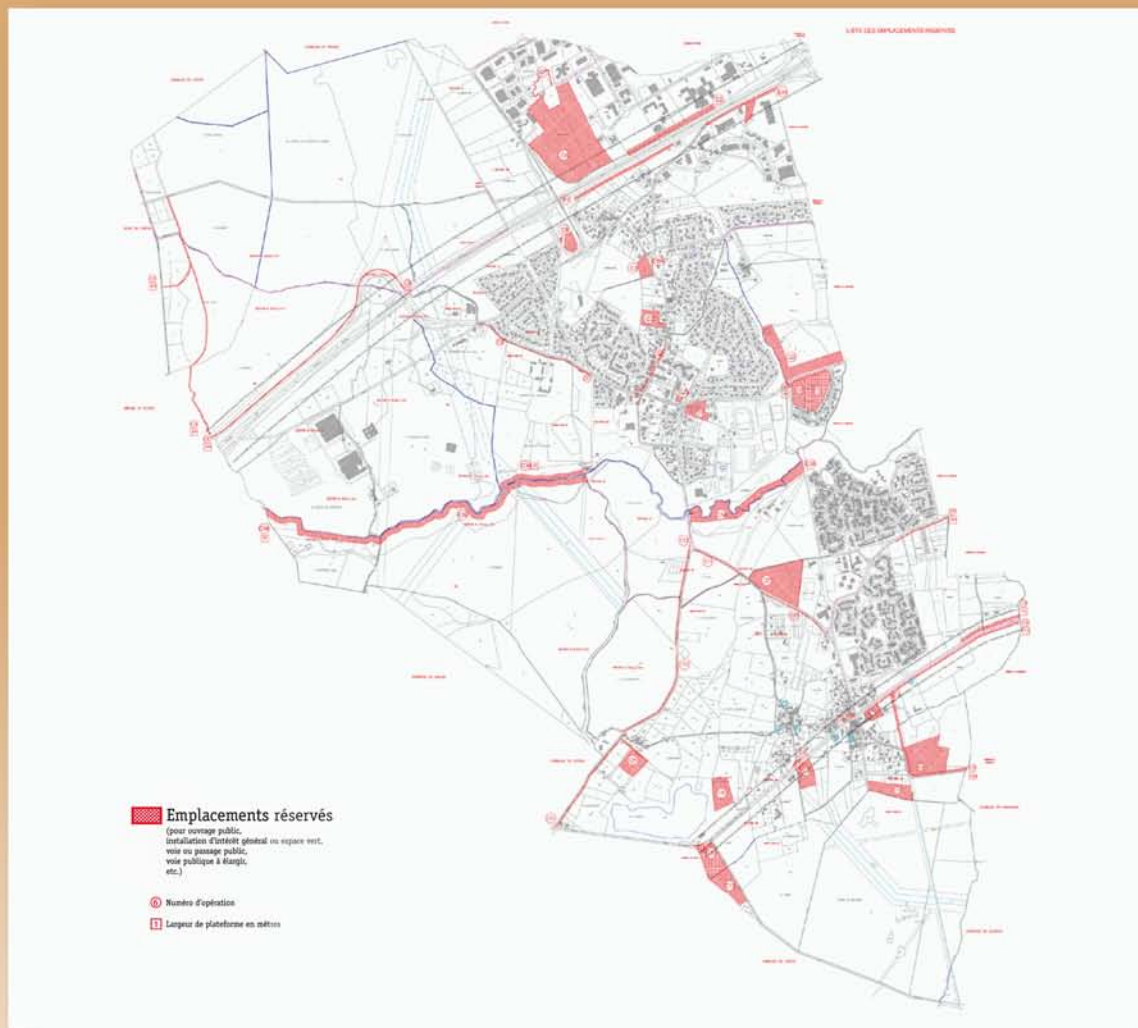


# Plan Local d'Urbanisme de Canéjan (P.L.U.)



## Emplacements réservés



- E1 Réalisation de protection phonique le long de l'A63
- E2 Réalisation de protection phonique le long de l'A63
- D1 Projet de giratoire sur la RD 1010, lieu-dit «Le Camp»
- D2 Projet de giratoire sur la RD 1010, lieu-dit «Le petit Bordeaux»
- C1 Réserve foncière pour projets locatifs au Bourg
- C2 Réserve foncière pour projets locatifs au Bourg
- C3 Réserve foncière pour projets locatifs au Bourg
- C4 Amélioration d'un carrefour, chemin de Barbicadge
- C5 Réserve foncière pour aménagement paysager accès auto route, lieu-dit «Granet»
- C6 Réserve foncière pour la préservation d'un site naturel, lieu-dit «Foujeau-Pendu»
- C7 Réserve foncière pour aménagement des berges d'un site naturel, lieu-dit «Foujeau-Pendu», largeur de 2 à 3 m
- C8 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable au nord de l'A63, largeur de 5 m
- C9 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable, chemin du 20 août 1949, lieu-dit «Rouillac»
- C10 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable au nord de l'A63, lieu-dit «Pinon-Sud», largeur de 3 à 5 m
- C11 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable, chemin de la House, largeur de 3 à 5 m
- C12 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable, chemin de Camparian, largeur de 3 à 5 m

- C13 Réserve foncière pour jardins familiaux, lieu-dit «Au Camp»
- C14 Réserve foncière pour préservation des ruines, vestiges de Camparian et son accès
- C15 Réserve foncière pour projets locatifs, lieu-dit «Le Petit Bordeaux»
- C16 Réserve foncière pour projets locatifs, lieu-dit «La House Sud»
- C17 Réserve foncière pour projets locatifs, lieu-dit «La House Sud»
- C18 Réserve foncière pour un nouveau cimetière, lieu-dit «Malores»
- C19 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable d'une largeur de 10 m en direction de Léognan, lieux-dits «La House Sud et Malores»
- C20 Réserve foncière pour aménagement d'une piste cyclable d'une largeur de 7,5 m, lieu-dit «Malores» au sud de l'avenue de la Libération
- C21 Réserve foncière pour traitement paysager, entrée de ville, largeur 5 m, lieu-dit «Lartigues», avenue du Barricot
- C22 Réserve foncière pour entrée de ville et protection paysagère, lieu-dit «Séguin Sud», chemin des Peyrères
- C23 Réserve foncière pour traitement paysager d'entrée de ville, lieu-dit «Le Haut Bouscat», largeur de 10 m
- C24 Réserve foncière pour requalification d'espace public du Centre Bourg

- C25 Réserve foncière pour création d'espace public, Centre Bourg
- C26 Réserve foncière pour création d'un nouvel accès à la zone d'activité «Actipolis»
- C27 Réserve foncière pour un équipement sportif ou de loisirs
- C28 Réserve foncière pour accueil de commerces, de logements et de parkings à «La House Sud»
- C29 Réserve foncière pour traitement de l'entrée de ville, lieu-dit «Malores», au nord de la RD 1010
- C30 Réserve foncière pour extension du Lac Vert, lieu-dit «Au Camp»
- C31 Réserve foncière pour projets locatifs, lieu-dit «Le Haut Bouscat»
- C32 Réserve foncière pour équipement de santé, lieu-dit «Le Haut Bouscat»
- C33 Réserve foncière pour projets locatifs, lieu-dit «Au Camp»
- C34 Réserve foncière pour aménagement des berges de l'Eau Bourde, largeur entre 20 et 25 m minimum